



Fiche de données de sécurité

selon OSHA HCS 2012, CLP (EC) No 1272/2008, et UN GHS

Crosswave Freshstart

Variante 1.2

Date d'impression :

4/12/2024

Page 1sur 6

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. étiquette d'un produit

Crosswave Freshstart (3556, 3557, 1630644 , 1630647, 1630650)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Formule du cycle de nettoyage de l'appareil Crosswave

1.3. Coordonnées du fournisseur de la substance ou du mélange

Soins à domicile BISSELL, Inc. Grand Rapids, MI 49544 États-Unis Tél : +1(616) 453- 4451	En Australie et en Nouvelle-Zélande, distribué par : BISSELL Australie PTY Ltd Scoresby 3179, Victoria, Australie Australie Tél. : 1300 247 735 Nouvelle-Zélande : 0800 247 735	En Europe et au Royaume-Uni, distribué par : BISSELL International Trading Company BV Postbus 12874, 1100 AW Amsterdam Zuidoost , Pays-Bas Tél. UE : 31-20-305-1340 Royaume-Uni Tél : 0344-888-6644	Au Moyen-Orient et en Afrique, distribué par : BISSELL Moyen-Orient FZE Dubai, Émirats arabes unis Tél : 971-4-881-8597
--	--	---	---

www.BISSELL.com, www.SDS@BISSELL.com

1.4. Numéro d'urgence

Proscar (médical) 1 866-303-6951

Chemtrec (États-Unis) 1 800-424-9300 compte 2808

Chemtrec (international) 1 703-527-3887

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange et 2.2. Éléments d'étiquetage

Régulation	Classification	Pictogramme	Mention d'avertissement	Mentions de danger et de précaution
CLP (CE) n° 1272/2008, HCS 2012, UN SGH	Aucun	Aucun	Aucun	N'est pas applicable

2.3. Autres dangers, Aucun connu

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédient	Pour cent	Classification	Numéro CAS
Eau	≥ 99	Non classé comme dangereux	7722-84-1
d'alkyl (C12, C14) diméthyl éthylbenzyl ammonium	< 0,1	Toxicité aiguë. 4, H302; Peau Corr. 1; Barrage des yeux. 1, H314 ; Aqua Aiguë 1, 400 ; Aqua Chronique 1, 410	85409-23-0
Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium	< 0,1	Toxicité aiguë. 4, H302; Peau Corr. 1; Barrage des yeux. 1, H314 ; Aqua Aiguë 1, H400; Aqua Chronique 1, 410	68391-01-5
Fragrance	≤ 0,1	Irritation cutanée , H315; Skin Sens. 1, H317; Aqua Chronique 2, H411	Mélange

Pour le texte complet des mentions H et autres abréviations, voir section 16 "Autres informations".



Fiche de données de sécurité

selon OSHA HCS 2012, CLP (EC) No 1272/2008, et UN GHS

Crosswave Freshstart

Variante 1.2

Date d'impression :

4/12/2024

Page 2sur 6

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation : amener la personne à l'air frais. Si vous êtes inquiet, consultez un médecin.

Contact avec la peau : laver à l'eau et au savon. Si vous êtes inquiet, consultez un médecin.

Contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Retirez les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Si signes/symptômes persister, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : rincer la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir. Si vous êtes inquiet, consultez un médecin.

Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers requis, Non applicable

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction, Incombustible. Utiliser un agent de lutte contre l'incendie adapté au feu environnant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun inhérent à ce produit. Pendant un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3. Conseils aux pompiers, En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Éloignez les conteneurs de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence, Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions environnementales, Ne pas jeter à l'égout / eau de surface / eau souterraine

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un matériau absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure). Laver les résidus avec beaucoup d'eau. Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au chapitre 13.

6.4. Référence à d'autres sections, reportez-vous à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir les conseils au chapitre 8

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder hors de la portée des enfants. Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit bien ventilé

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Voir les informations dans les sections 7.1 et 7.2 pour les recommandations de manipulation et de stockage. Voir la section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.



Fiche de données de sécurité

selon OSHA HCS 2012, CLP (EC) No 1272/2008, et UN GHS

Crosswave Freshstart

Variante 1.2

Date d'impression :

4/12/2024

Page 3 sur 6

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle, Si un composant est divulgué dans la section 3 mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro	CAS Agency	Limit type	Commentaires supplémentaires
aucun				

Valeurs limites biologiques : Il n'existe aucune valeur limite biologique pour aucun des composants répertoriés dans la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Contrôles techniques

Utiliser une ventilation par dilution générale et/ou une ventilation par aspiration locale pour contrôler les expositions dans l'air en dessous des limites d'exposition pertinentes et/ou contrôler les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs / aérosols.

8.2.2. Équipement de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage, , Des lunettes de sécurité sont recommandées et des lunettes anti-éclaboussures le cas échéant

Protection de la peau/des mains, Aucun requis

Protection respiratoire, Aucune requise

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide clair, blanc d'eau
État physique	Liquide
Odeur	Agréable
Seuil d'odeur	> 50mg/m3
pH	6.5- 8.0
Point de rupture	Non inflammable
Point/intervalle de fusion	N'est pas applicable
Point de congélation	0°C, 32°F
Point/intervalle d'ébullition	100 °C, 212 °F
La température d'auto-inflammation	Aucun

Limites d'inflammabilité dans l'air	Non inflammable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant selon le règlement (CE) n° 1272/2008
La pression de vapeur	< 17,5 mmHg à 20°C
Densité de vapeur	Pas d'information disponible
Densité	1,0 g/mL à 20 °C
Coefficient de partage	< 1 K _{ow}
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble à 20 °C
Viscosité	< 20 cP @ 20C
Taux d'évaporation	>1 (BuAc = 1)
Décomposition	Aucun

9.2. Les autres informations

Composés organiques volatils (COV) 0 g/l



Fiche de données de sécurité

selon OSHA HCS 2012, CLP (EC) No 1272/2008, et UN GHS

Crosswave Freshstart

Variante 1.2
Date d'impression :
4/12/2024
Page 4sur 6

ARTICLE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité, stable dans des conditions normales

10.2 Stabilité chimique, stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses, Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation

10.4 Conditions à éviter, Chaleur

10.5 Matières incompatibles, Oxydants forts, agents de surface anioniques

10.6 Produits de décomposition dangereux, Aucun connu. Se référer à la section 5.2 pour les produits de décomposition dangereux lors de la combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les informations fournies sont basées sur des tests de produits et/ou des produits et/ou des composants similaires

Effets CMR : Ne devrait pas être cancérogène. N'est pas considéré comme un danger mutagène. Pas de toxicité pour la reproduction

Toxicité orale aiguë : LD50 : > 2000 - 5000 mg/kg Espèce : rat

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 : > 20 mg/l

Toxicité cutanée aiguë : LD50 : > 2000 - 5000 mg/kg

Peau : Résultat : n'est pas un irritant cutané.

Irritation des yeux : Résultat : n'irrite pas les yeux.

Sensibilisation : ne devrait pas être un sensibilisant

Toxicité Doses répétées : Ne devrait pas être un danger.

Toxicité pour les organes cibles - exposition répétée : Ne devrait pas être un danger.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons : CL50 : >34,4 ppm, 96 heures

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés vivant dans l'eau :

CL50 : >1 à 10 mg/l, temps d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 : >1,2 mg/l, temps d'exposition : 96 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Résultat : Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable. > 60 %, Méthode : Ligne directrice 301 D de l'OCDE - Biodégradabilité immédiate : essai en flacon fermé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Aucune accumulation prévue

12.4. Mobilité dans le sol

Si le produit pénètre dans le sol, un ou plusieurs constituants seront ou pourront être mobiles et peuvent contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance ne répond pas aux critères Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne Aucun des ingrédients n'est répertorié

12.7. Autres effets indésirables Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité

selon OSHA HCS 2012, CLP (EC) No 1272/2008, et UN GHS

Crosswave Freshstart

Variante 1.2
Date d'impression :
4/12/2024
Page 5 sur 6

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus / produits non utilisés :

Le contenu concentré ou les emballages contaminés doivent être éliminés par un manutentionnaire certifié ou conformément au permis du site. Le rejet des déchets dans les égouts est déconseillé. De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et lavées. Éliminer de plus grandes quantités conformément aux exigences des autorités locales. Le matériau d'emballage nettoyé est adapté à la récupération d'énergie ou au recyclage conformément à la législation locale. Vider les solutions utilisées pour vidanger

Emballage vide

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Agents nettoyants recommandés : Eau

SECTION 14 : Informations sur le transport

Lorsqu'ils sont emballés et expédiés par BISSELL Homecare, Inc., ces biens de consommation de moins de 5 litres sont emballés et étiquetés conformément à toutes les exigences applicables en matière de transport par mode d'expédition (aérien, maritime ou terrestre), comme suit :

tout emballage simple ou tout emballage combiné avec des récipients intérieurs inférieurs ou égaux à 5 litres ou 5 kilogrammes n'est plus soumis à la réglementation, n'est pas une marchandise dangereuse, et n'a pas besoin d'être marqué comme le prévoit la présente réglementation :

- 1) Association du transport aérien international (IATA), Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) Règlement sur les marchandises dangereuses 80e édition 2019 et disposition spéciale A197 ;
- 2) Marchandises maritimes dangereuses internationales (IMDG 2019, Disposition spéciale 969);
- 3) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR 2017)
Dispositions particulières SPF375

ARTICLE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'exposition professionnelle EH40. Directive 2000/39/CE de la Commission - valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

Règlement (CE) n° 1272/2008 Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (tel que modifié).

Règlement (CE) n° 1907/2006 Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (tel que modifié).

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006) Aucune autorisation spécifique n'est notée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006) Aucune restriction spécifique d'utilisation n'est notée pour ce produit.

Règlement sur les détergents 648/2004/CE

Classification des dangers pour l'eau (Allemagne) : nwg (auto-évaluation) sans danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange



Fiche de données de sécurité

selon OSHA HCS 2012, CLP (EC) No 1272/2008, et UN GHS

Crosswave Freshstart

Variante 1.2
Date d'impression :
4/12/2024
Page 6sur 6

ARTICLE 16 : Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans la rubrique 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans cette fiche de données de sécurité est le suivant :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Provoque une sensibilisation cutanée

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données de la substance conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Sources des données clés utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité : Monographies du CIRC. Références bibliographiques clés possibles et sources de données qui peuvent avoir été utilisées en conjonction avec la prise en compte du jugement d'expert pour compiler cette fiche de données de sécurité : Réglementations/directives européennes (y compris (CE) n° 1907/2006, (CE) n° 1272/2008), données fournisseurs, internet, ESIS, IUCLID, ERICards, données réglementaires officielles non européennes et autres sources de données

Abréviations

DOT Département des transports

Association internationale du transport aérien IATA

Code maritime international IMDG pour les marchandises dangereuses

Association de sécurité pour la santé au travail OSHA

Les informations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et considérées comme exactes à la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessous. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée. Les exigences réglementaires sont susceptibles de changer et peuvent différer d'un endroit à l'autre. Il est de la responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux lois fédérales, étatiques ou provinciales et locales.

Date d'entrée en vigueur : 16 mai 2023

Remplace : 10 janvier 2023

Préparé par : BISSELL Homecare, Inc.

Tél : +1 (616) 453-4451

2345, avenue Walker N.-O.

Télécopie : +1 (616) 453-1383

Case postale 1888

www.bissell.com

Grand Rapids, MI 49544 États-Unis

SDS@BISSELL.com

Cette FDS a été modifiée dans les sections suivantes : Classification